

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE



Bienvenue à l'UGECAM !

UGECAM PACA-Corse
Site médico-social Le Coteau
Route de Saint Laurent du Var
Le Plan du Bois
06610 LA GAUDE
Tél : 04.92.11.25.00

Mail : gde.crp.nice.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

Le mot d'accueil de la Direction

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de vous être adressé(e) à notre établissement pour réaliser l'objectif que vous avez déterminé avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Vous vous apprêtez à réaliser ce projet que nous allons développer ensemble tout au long de votre séjour.

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et s'engagent, dès à présent, à vous apporter un soutien et un accompagnement adaptés.

Ce livret d'accueil est destiné à vous présenter le site médico-social « Le Coteau », ses missions, son fonctionnement et les valeurs sur lesquelles il repose.

Ce livret facilitera vos démarches et votre intégration au sein de notre organisme.

La Directrice des établissements médico-sociaux
des Alpes-Maritimes.

Le mot d'accueil du Président du CVS

Madame, Monsieur,

En tant que Président du Conseil de la Vie Sociale du site médico-social « Le Coteau » et au nom de tous les élus, je vous souhaite la bienvenue.

Ancien usager en Pré-orientation et en remise à niveau, je suis actuellement stagiaire de la formation secrétaire assistant médico-social. Je m'investis avec le Vice-Président, M. Didier ISNARD, ainsi qu'avec tous les élus pour le bien être de chacun d'entre nous et pour les futurs usagers qui suivront un dispositif sur ce site.

Le Conseil de la Vie Sociale est une institution au sein des centres médicaux-sociaux. Constitué d'élus de chaque dispositif, le CVS se réunit mensuellement et a pour but de pouvoir vous faire participer aux différents projets futurs du Centre, d'organiser des journées à thème comme lors de la semaine du développement durable, d'échanger avec la Direction et bien plus encore.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées.

M. MOUGEL Yoann
Président du CVS

Le site médico-social « Le Coteau »

Situé dans la métropole de Nice-Côte d'Azur, sur la commune de La Gaude, le site médico-social « Le Coteau » accueille des adolescents, des jeunes adultes et des adultes en situation de handicap, adressés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), dans le cadre des services et prestations orientés vers l'insertion socioprofessionnelle. Géré par l'UGECAM PACA-Corse, le site médico-social a été créé par arrêté préfectoral le 4 mai 2000.

Le site médico-social « Le Coteau » regroupe plusieurs établissements et services médico-sociaux (DAME – DITEP – UEROS – ESPO – ESRP - DEA) ayant comme finalité commune l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation de handicap.



Pour ce faire, et en application avec les orientations stratégiques des politiques publiques et de l'UGECAM PACA-Corse, le site médico-social Le Coteau s'appuie sur un accompagnement personnalisé, modulable, en ambulatoire ou dans les murs, déterminé par et avec la personne accompagnée, se déclinant en plusieurs axes :

- l'évaluation
- l'accompagnement
- l'orientation
- le développement des compétences
- l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle

•

Le Dispositif Emploi Insertion

Implanté au sein du site médico-social « Le Coteau », ouvert 219 jours par an, le Dispositif Emploi Insertion est composé de 4 établissements et services :

ESRP

104 parcours

Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle

qui dispense des accompagnements permettant un développement des compétences (formations qualifiantes et non qualifiantes) associés à une prise en compte des besoins médico-sociaux, pour toute personne en situation de handicap à partir de 16 ans,

UEROS

16 parcours

Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socio-Professionnelle

qui accompagne des personnes de plus de 18 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle liées (en tout ou partie) à des troubles cognitivo-comportementaux consécutifs à une lésion cérébrale.

+
de
2
2
0

personnes accompagnées

ESPO

6 parcours

Etablissement et Service de Pré-Orientation

qui accompagne des personnes reconnues travailleurs handicapés, à partir de 16 ans, dans la définition d'un projet professionnel, en milieu ordinaire ou en milieu protégé, en considérant les besoins médico-sociaux associés.

L'accompagnement dure 14 semaines.

PEAcc

54 parcours

Plateforme d'Emploi Accompagné

qui accompagne des personnes avec une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) inscrite dans un parcours vers l'emploi en milieu ordinaire et aussi celles déjà en emploi, dans le secteur public ou privé. Ces personnes ont besoin de ce soutien médico-social auquel le droit commun ne peut répondre.

Venir au Dispositif Emploi Insertion



04 92 11 25 00

gde.crp.nice.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

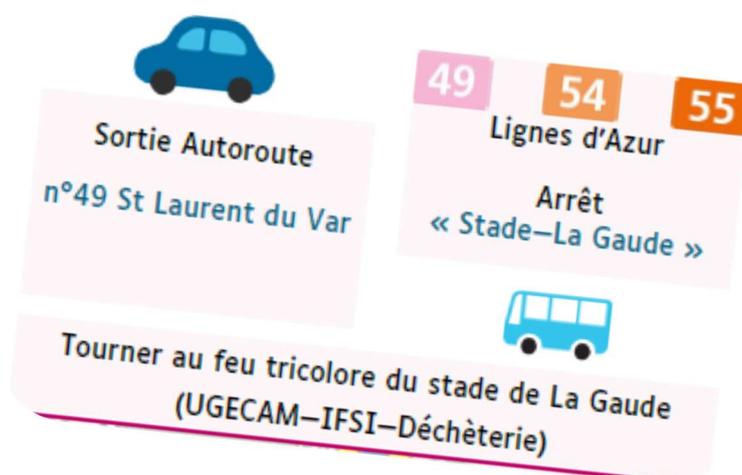
<https://www.groupe-ugecam.fr/site-medico-social-le-coteau>

UGECAM PACA-Corse **Site médico-social Le Coteau**

Le Plan du bois
1337 Route de St Laurent
06610 La Gaude

Pour se rendre au site Le Coteau à La Gaude :

- **depuis l'autoroute A8**, prendre la sortie "Saint-Laurent du Var", suivre la direction "centre-ville" , le traverser puis suivre la direction La Gaude. A votre arrivée sur La Gaude, prendre sur votre droite au deuxième feu de signalisation (panneau indiquant l'établissement).
- **depuis Saint Jeannet**, prendre Direction Saint Laurent du Var. Passer devant l'Intermarché de La Gaude. 400 mètres après, au feu tricolore, au niveau du stade de foot, tourner à gauche.
- **à partir de la gare SCNF** de Saint-Laurent du Var prendre la ligne 54 et descendre à l'arrêt "La Gaude IBM" ou la ligne 55 et descendre à l'arrêt "La Gaude stade".



Informations institutionnelles générales



Financement

L'UEROS, l'ESPO et l'ESRP sont financés par l'Assurance Maladie. Les objectifs institutionnels et les moyens alloués sont contractualisés pluri-annuellement avec l'Agence Régionale de Santé via un CPOM.

La Plateforme Emploi Accompagné bénéficie d'un financement de l'ARS, l'Agefiph et le FIPHP.



Tarifs applicables

L'accompagnement proposé (formation, médical, paramédical, social, insertion) est gratuit pour les stagiaires.

Le tarif des repas est affiché à l'accueil et à l'entrée du self.

L'accès Wifi pour les internes est gratuit.

En cas de détérioration des locaux et du matériel mis à disposition, les réparations ou le remplacement seront facturés.



A l'intérieur des locaux

+
Zones définies à l'extérieur



Le site dispose **d'une vidéo-surveillance**.

Un rappel est fait par voie d'affichage à l'entrée

Pour tout renseignement, veuillez contacter la Direction.

Se déplacer à l'intérieur de l'établissement



A l'intérieur de l'établissement le **stationnement** est strictement réglementé.

Le portail **gris** donne accès au parking gratuit de 200 places, qui est à la disposition du personnel, des usagers et des visiteurs.

Un chemin piétonnier, d'environ 200 mètres, vous mènera à l'entrée principale.



Des **places de parking PMR** sont disponibles, proches des bâtiments.

L'accès se fait par le portail **vert** :

Contact avec l'accueil à l'aide de l'interphone. Prendre la route qui contourne le bâtiment jusqu'à une petite place, dénommée «Place rouge». Cet espace est un lieu de retournement dans le cadre de la sécurité incendie. Il doit donc être considéré comme un lieu de dépose et non de stationnement. Votre arrivée se fera au **niveau 0** où des ascenseurs desservent les services



Un agent d'accueil est présent **du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30**.

En dehors de ces plages horaires, un personnel de sécurité est disponible.

L'accueil principal se situe au **niveau 1** du bâtiment principal, au même niveau que l'accès par la passerelle.

Une signalétique est en place à l'intérieur de l'établissement



Vous situer...

Bât T1

Administratif
Direction
MPSI
PEAcc

Bât T2

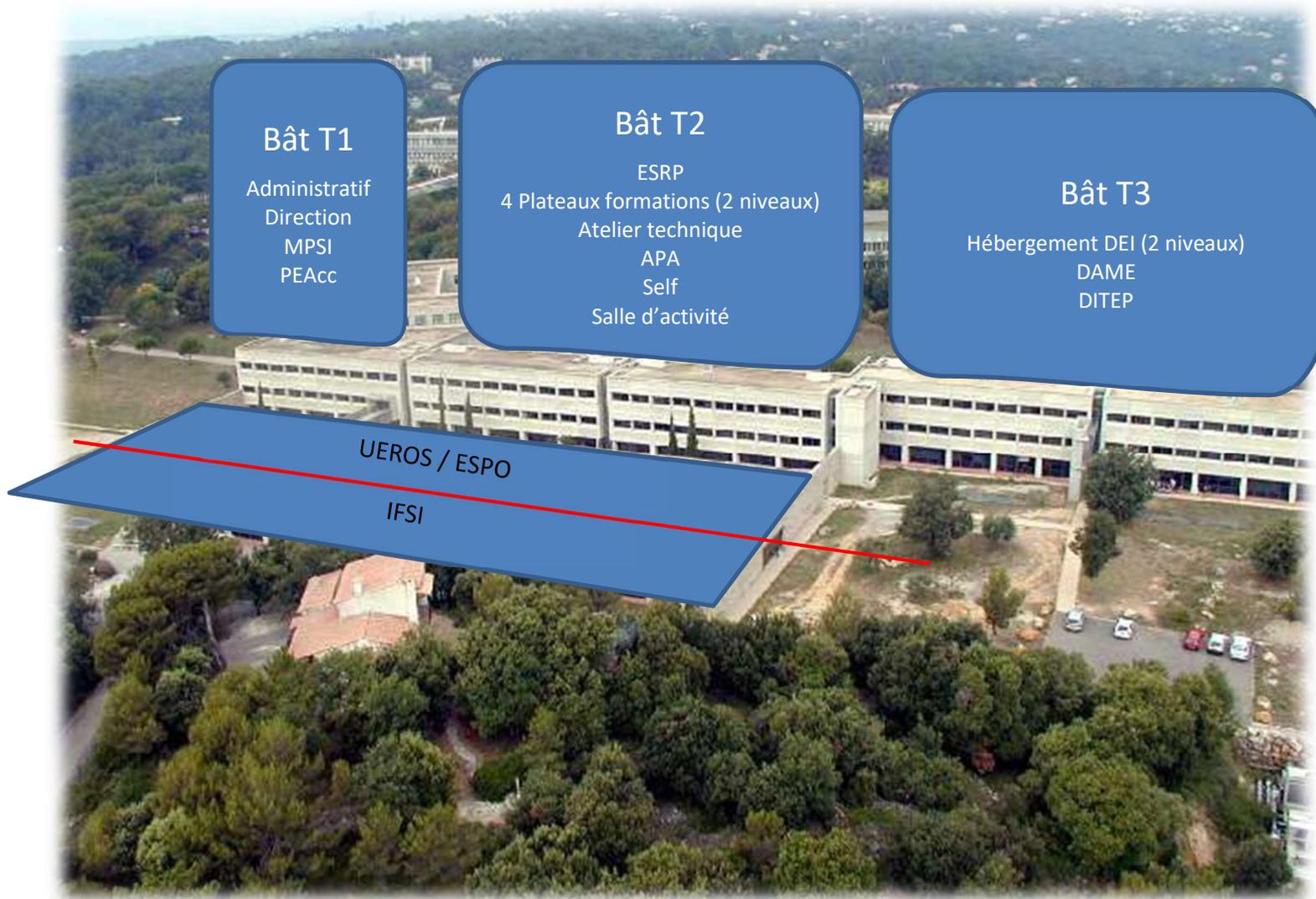
ESRP
4 Plateaux formations (2 niveaux)
Atelier technique
APA
Self
Salle d'activité

Bât T3

Hébergement DEI (2 niveaux)
DAME
DITEP

UERS / ESPO

IFSI



L'accompagnement en quelques points...

219 jours

Le Dispositif Emploi Insertion est ouvert 219 jours par an, conformément à ses agréments ARS.

Seule exception, la Plateforme Emploi Accompagné bénéficie d'un accompagnement annuel plus large, puisqu'elle n'est pas soumise aux fermetures.

Toutefois, le temps d'accompagnement annuel au sein du Dispositif Emploi Insertion peut être inférieur à ces 219 jours, en fonction des besoins repérés avec les stagiaires.

PPA

L'accompagnement au sein du Dispositif Emploi Insertion est personnalisé ce qui signifie que les prestations proposées sont adaptées aux besoins particuliers, tout autant que cela soit conciliable avec les moyens dont dispose la plateforme et le collectif.

Un document appelé Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est co-construit. Il récapitule :

- vos avis et souhaits
- les besoins repérés
- les objectifs poursuivis
- les moyens mis en œuvre

Une évaluation de l'équipe interdisciplinaire est effectuée **pour éclairer vos choix**.

Le Contrat Individuel d'Accompagnement remplace ce document pour la Plateforme Emploi Accompagné.

DUI

Un Dossier Usager Informatisé (DUI) est utilisé au sein de l'établissement. Les Accès sont nominatifs, sécurisés, cadrés par métier et limités aux seuls professionnels.



L'accès à votre dossier est possible selon une procédure définie, disponible auprès des secrétariats.

Une coordination partenariale

L'accompagnement proposé au sein du Dispositif Emploi Insertion ne peut être dissocié de votre projet de vie dans sa globalité. Il est donc nécessaire que l'ensemble des professionnels de l'établissement puissent avoir accès tant à vos différents bilans précédents lorsque la situation le justifie, qu'aux partenaires qui interviennent ou qui ont pu intervenir dans votre parcours.

Ces liens ne se font qu'**avec votre accord**. Vous pouvez vous y opposer. Vous serez alors chargé de faire directement la transmission des informations nécessaires pour votre parcours auprès des partenaires ou de notre équipe.



La MDA (MDPH), le Service Public pour l'Emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales), la CPAM sont des **partenaires institutionnels incontournables** pour votre accompagnement. Des liens réguliers sont faits.



Dans le cadre de **l'accompagnement interdisciplinaire**, les professionnels du Dispositif Emploi Insertion sont amenés à **partager des informations** vous concernant, dans le respect du cadre légal sur le partage des informations dans la même équipe de soin. Ce partage est nécessaire pour l'élaboration et le suivi de votre Projet Personnalisé d'Accompagnement.

En cas d'absence, vous devez **informer le plus rapidement** les professionnels selon une procédure qui vous sera expliquée à votre arrivée.

Les absences trop récurrentes seront analysées et pourront entraîner une décision de fin d'accompagnement.

La majorité des stagiaires bénéficient de la **remunération de la formation professionnelle**. En fonction de la nature de l'absence, en application de la réglementation en vigueur, un maintien de la rémunération peut être appliqué par la Région Sud, par le biais de son organisme en charge des rémunérations.



Pour toute question sur les absences et la rémunération, vous rapprocher des secrétariats.

Restauration, hébergement et prestations diverses

Où manger ?



Un **self** est ouvert tous les midis pour tous et le matin et le soir pour les internes.

Le tarif des repas est affiché à l'accueil et à l'entrée du self.

Les **tickets sont à prendre auprès de l'agent d'accueil** aux jours et horaires affichés.

A **chaque repas**, vous aurez **le choix** entre deux protéines (viande, poisson, œuf) et deux accompagnements (légume, féculent), pour vous permettre de composer vos repas selon vos envies, habitudes de vie et convictions personnelles.



Les stagiaires bénéficiant d'un **régime spécifique** médicalement prescrit sont invités à **prendre rendez-vous avec le médecin de l'établissement** qui, après évaluation, fera le lien avec la personne en charge de la coordination de leur parcours (responsable de service ou coordonnateur de parcours) et le responsable cuisine.

La **liste des allergènes est affichée au self.**

A noter, compte tenu du mode de production, il n'est **pas possible** de s'adapter aux allergies alimentaires sans **garantir qu'il n'y ait aucune trace d'allergène.**

Le responsable cuisine reste disponible pour toute question à ce sujet.



Vous souhaitez amener votre propre repas ?



Il vous est possible de le déguster dans les locaux du self ou sur une de nos nombreuses tables extérieures. Des micro-ondes sont à disposition. Vous devrez **prévoir votre vaisselle.**

Petit-Déjeuner Offert

Matin

07h15 - 08h00

Midi

11h45 - 13h00

(horaires sur roulement)

Soir

18h45 - 19h30



Des commerces se trouvent à **500 m de l'établissement** :

supermarché,
boulangerie,
pharmacie,
restaurants, ...



Le Dispositif Emploi Insertion dispose de **44 chambres** au total, répartis entre les services selon les agréments.

Les chambres sont **individuelles** et sont composées d'un lit simple, de rangements, d'un grand bureau et d'une **salle de bain privative** avec douche, lavabo et WC
Quelques chambres sont équipées PMR.

Pour en bénéficier ?

La mention orientation **avec internat** doit figurer sur la notification.

En fonction de la demande et de la disponibilité, une **analyse des priorités** est faite en commission d'admission.

Ainsi, **l'éloignement géographique et la fatigabilité**, sont prises en compte.

Les chambres sont **mises à disposition à titre gracieux**.

Le **linge de maison n'est pas fourni** et l'entretien de la chambre est à la charge du stagiaire.

Un **WiFi** sécurisé est disponible avec des codes d'accès personnels à récupérer à l'accueil.

Du **matériel collectif** est également **à disposition** : machines à laver, aspirateurs, ...



Vous pouvez **entrer et sortir à n'importe quelle heure**.

Pour sécuriser le site, le **portail est fermé à 19h00**. Il vous suffit **appeler l'accueil** pour que l'agent de sécurité vous l'ouvre.

Si vous rentrez tard, nous vous demandons de respecter le confort des autres stagiaires en étant vigilant aux bruits...

RECEPTION VISITEURS

Concilier vie en internat toute la semaine et vie familiale et sociale est possible. Les **visites extérieures sont autorisées**. Les conditions sont cadrées dans le règlement de fonctionnement.

Pour des raisons de sécurité (incendie, Vigipirate), vous **devez obligatoirement prévenir l'agent d'accueil** (ou de sécurité) et le visiteur doit s'y présenter à son entrée et à sa sortie de l'établissement.

Que faire en fin de journée ?

Une salle d'activité est ouverte tous les soirs.

Un professionnel propose différentes animations. La planification est communiquée par affichage sur la porte d'activité ainsi que sur les étages.

Des salles collectives avec télé, bibliothèque, jeux de société sont **en libre accès sur tous les étages**.

Nous vous demandons juste de bien vouloir respecter les espaces et la tranquillité de chacun dans les chambres.



Sport – santé

L'intervenant en Activité Physique Adaptée propose des **séances en libre accès** tous les mardis et jeudis, de 15h45 à 17h00

La commune de La Gaude dispose **d'un cinéma, d'une bibliothèque ainsi qu'une vie associative riche** (sport, culture).

Les informations sont accessibles à l'accueil et sur le site internet de la ville de La Gaude.

<https://www.lagaude.fr/loisirs-culture/>



Envie de marcher ?

Une **piste équipée d'un parcours de santé longe le parc** de de l'établissement :
2 km nature à portée de pied,
Vue imprenable sur la vallée du Var, cadrée d'un côté par le Mercantour et de l'autre par la mer.

Vous prenez un traitement ?

Informez le personnel médical

Qu'il soit ponctuel ou régulier, vous devez informer le médecin et l'infirmière lorsque vous prenez un traitement.

L'information sera portée dans **votre dossier médical**.

Un questionnement ?

L'infirmière et le médecin sont disponibles en cas de questionnement sur votre traitement, en cas de survenue d'effets indésirables, en cas de suspicion d'erreur dans la prise.

Gestion de la douleur

Pour vous aider dans la gestion de vos douleurs, l'infirmière peut vous aider, via des outils spécifiques, à mesurer votre niveau de douleur et à suivre leur moment de survenue.

Éducation à la santé

Le personnel médical de l'établissement peut vous aider à développer votre **autonomie dans la gestion de votre traitement**. Des professionnels (infirmière, médecin, psychologue, intervenant en APA) vous sensibiliseront sur **l'approche non médicamenteuse** selon votre situation.

Prescription et dispensation

Le médecin du dispositif ne peut vous prescrire de traitement.

La prise du traitement est autonome.

Stockage de vos médicaments

Vous êtes responsable du stockage de vos médicaments.

Ces derniers ne doivent pas être à portée de tous.

Attention, **certains médicaments nécessitent une attention particulière** eu égard à leur catégorie (mise sous clé, ...).



Disparition de votre traitement ?

En cas de perte, de vol ou de disparition de votre traitement, vous devez **alerter au plus vite les professionnels** afin qu'ils évitent la survenue d'un accident par la prise de votre traitement par une autre personne.

Approche non médicamenteuse



Psychologiques

- Art thérapies
- Programmes d'éducation santé
- Psychothérapies
- Pratiques psycho-corporelles
- Thérapies assistées par l'animal



Physiques

- Programmes d'activité physique
- Hortithérapies
- Physiothérapies
- Thérapies manuelles
- Techniques de acupuncture
- Programmes balnéologiques



Nutritionnelles

- Compléments alimentaires
- Programmes nutritionnels



Numériques

- m-santé
- Thérapies par le jeu vidéo
- Thérapies par la réalité virtuelle



Élémentaires

- Préparations minérales
- Préparations mycologiques
- Préparations botaniques
- Méthodes électro-magnétiques
- Cosmétiques

En cas d'urgence ?

Accident de personnes



1

Sécurisez le lieu de l'accident et les personnes impliquées

Évaluez les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...)

Ne vous mettez pas en danger.

2

Appréciez l'état de la victime

Est-elle consciente ?

Respire-t-elle ?

Saigne-elle ?

A-t-elle des propos incohérents ?

Se plaint-elle de douleurs ?

A-t-elle des déformations de membres ?

3

Alerter

Alerter immédiatement un professionnel.

Ce dernier mobilisera et coordonnera les moyens internes et externes (secours) en fonction de la gravité.

Si vous ne trouvez pas de professionnel, alerter directement les secours

4

Secourir

Un professionnel prendra le relais dans le secours de la personne.

En attendant, dispensez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée.

premiers secours

les 4 grands axes

1. protéger
2. examiner
3. alerter (ou faire alerter)
4. secourir



L'établissement est équipé d'un **Défibrillateur Externe Automatisé**. Accessible à tous, il est situé à l'accueil, au **niveau N+1 du bâtiment principal**.

Incendie



1

Déclencher l'alarme

Des déclencheurs manuels se trouvent dans chaque couloir.

Il suffit d'appuyer fort sur le point indiqué.

Une fausse alerte est moins dangereuse que pas d'alerte

2

Alerter un professionnel le plus rapidement

Le professionnel évaluera la situation et coordonnera les actions à entreprendre, et alertera les pompiers.

Si vous n'arrivez pas à contacter un professionnel rapidement, appeler directement les pompiers.

3

Evacuer les lieux et rejoindre le point de rassemblement

Les professionnels vous guideront pour évacuer les lieux, en suivant les cheminements « sortie de secours »

Ne prenez pas les ascenseurs.

En cas d'impossibilité d'évacuer par les escaliers, déplacer les personnes sur le même étage, dans une zone compartimentée le plus loin du feu en attendant les secours.

Rejoindre dans le calme, par le cheminement le plus adapté, le point de rassemblement :

**Terrain de basket,
situé entre le parking et le bâtiment**

4

Attaquer le feu

Si vous le pouvez et que vous avez été formé, attaquez le feu avec l'extincteur approprié le plus proche

Les numéros utiles



Professionnels de santé

De nombreux professionnels de santé exercent à La Gaude :

Pharmacie, médecin, Infirmière libérale, kinésithérapeute, psychologue, dentiste, ...

Vous trouverez l'ensemble des coordonnées sur le site internet de la ville de La Gaude :

<https://www.lagaude.fr/professionnels-de-sante/>

URGENCE		Qui appeler ?			
SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril



0 805 56 60 06

(appel gratuit à partir d'un
téléphone fixe)

De 8h à 20h, du lundi au samedi.

Le Conseil de la Vie Sociale



Un CVS unique

Le Dispositif Emploi Insertion Le Coteau dispose d'un **Conseil de la Vie Sociale unique** pour tous ses établissements et services (UEROS, ESRP, ESPO, PEAcc)



Personnes élues

Il est à distinguer 3 collèges :

- ✓ Les **représentants des stagiaires** (1 titulaire + 1 suppléant par promo)
- ✓ Les **représentants des représentants légaux**
- ✓ Les **représentants des professionnels**

Personnes élues



Personnes
nommées
par l'UGECAM
PACA-Corse



Invités



Conseil de la Vie Sociale (CVS)



Panneau d'affichage

Il est situé au 2^{ème} étage, à côté du bureau de Direction.

Vous y trouverez :

- ✓ La communication propre au CVS
- ✓ La liste des élus
- ✓ Le CR du dernier CVS
- ✓ La date et l'ordre du jour du prochain

L'UEROS

L'essentiel :

L'UEROS Le Coteau est situé sur le site médico-social Le Coteau à La Gaude (06) et a un agrément pour **16 places** avec internat, gérées en file active.

De façon générale, les **Unités d'Évaluation**, de **Réentraînement** et d'**Orientation Socioprofessionnelle** accueillent, informent et accompagnent les **personnes victimes d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise**.

Ses modalités et ses missions sont définies par le décret n°2009-299 du 17 mars 2009.

Elles s'adressent aux personnes de plus de 18 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle liées (en tout ou en partie) à des troubles cognitivo-comportementaux consécutifs à une lésion cérébrale.

L'orientation vers l'UEROS Le Coteau se fait **sur notification MDPH**.

Un accompagnement par l'UEROS Le Coteau est à envisager :

- lorsque la période de soins/rééducation est terminée et que le retour à la vie quotidienne est perturbé par les conséquences de la lésion cérébrale
- lorsqu'un réentraînement et des mises en situations sont nécessaires pour faire émerger un projet de vie adapté
- lorsque la situation ou le projet socio-professionnel de la personne nécessite un accompagnement interdisciplinaire (social, cognitif, éducatif, psychologique, médical, paramédical)
- après une rupture de parcours ou en situation d'isolement (possibilité de réaliser une visite à domicile si besoin)

 Pour aller plus loin :

L'accompagnement :

L'accompagnement par l'UEROS Le Coteau a une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois dans l'espace de deux ans, après accord de la MDA / MDPH et selon les besoins évalués. Il se déroule en 4 phases :



L'accompagnement est contractualisé et personnalisé. Un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est rédigé à l'issue de la phase d'évaluation, avec le stagiaire, dans le respect de son autodétermination et de son pouvoir d'agir.

La modalité d'accompagnement est adaptée au PPA :

- Ambulatoire
- Temps de jour
- Avec Hébergement
- Mixte
- A temps plein ou séquentiel

🔗 Statut de l'utilisateur durant son accompagnement

L'utilisateur a un statut de stagiaire de la formation professionnelle durant tout son accompagnement qui lui ouvre droit à une rémunération versée par la région, via le prestataire Docapost.

Le montant de la rémunération dépend de la situation professionnelle antérieure du stagiaire.

🔗 L'équipe pluriprofessionnelle

L'équipe pluriprofessionnelle est composée de :

Assistants socio-éducatifs
Conseillère en Economie Sociale et
Familiale
Educateur technique spécialisé
Evaluateur à la conduite automobile
Ergothérapeute
Formateurs français, mathématiques
et raisonnement logique
Infirmière
Intervenant en Activités Physiques
Adaptées

Médecin psychiatre et coordonnateur
Neuropsychologue
Orthophoniste
Psychologue
Secrétaire médico-sociale

+ Mobilisation du plateau technique
du
Dispositif Emploi Insertion au besoin

🔗 Les +



Hébergement
possible



Restauration
possible



Accessible
PMR

L'ESRP

L'essentiel :

L'Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP) Le Coteau est situé sur le site médico-social Le Coteau à La Gaude (06) et a un agrément pour **104 places**, gérées en file active.

L'ESRP Le Coteau dispense des accompagnements permettant

- un développement des compétences (formations qualifiantes et non qualifiantes)
- une prise en compte des besoins médico-sociaux,
- pour toute personne en situation de handicap à partir de 16 ans.

L'accès à l'ESRP se fait sur notification de la MDPH.

L'ESRP Le Coteau dispose d'un agrément de la DREETS PACA pour pouvoir organiser les sessions d'examen pour chaque formation qualifiante dispensée.

Pour aller plus loin :

Le Dispositif non qualifiant

Le dispositif non qualifiant permet de travailler les bases nécessaires à l'accès à un dispositif qualifiant. Il est composé :

- D'une Remobilisation
- D'une Remise A Niveau (RAN)

Le dispositif qualifiant

Le dispositif qualifiant propose des formations qui développent les compétences nécessaires à l'exercice de plusieurs métiers du tertiaire administratif et à la possibilité d'obtenir un titre professionnel. Les métiers et Titres Professionnels préparés :

- Employé Administratif et d'Accueil (EAA),
- Secrétaire assistant (SA),
- Secrétaire assistant médico-social (SAMS),

- Secrétaire comptable (SC),
- Comptable assistant (CA).

Le contenu de chaque formation qualifiante est cadré nationalement par des référentiels consultables sur [le site du Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion](#).

Notre site internet développe l'ensemble des formations proposées. Un livret des formations est également disponible et peut vous être remis sur simple demande.

🔗 Le titre professionnel

Les Titres professionnels sont des diplômes du Ministère du Travail. Ils sont reconnus comme les diplômes de l'Education Nationale. La spécificité d'un titre est qu'il prépare à un métier, il a une vocation plus professionnelle.

Le titre professionnel est composé de blocs de compétences qui peuvent donner lieu à la délivrance de certificats de compétences professionnelles (CCP).

Il peut être délivré :

- après une session unique d'examen,
- ou par étape, après plusieurs sessions d'examen, en capitalisant les certificats de compétences professionnelles.

Pour en savoir plus sur le titre professionnel : <https://youtu.be/H1EU4RhftLc>

🔗 L'équipe pluriprofessionnelle

L'équipe est composée de professionnels des domaines :

- pédagogique,
- médicaux,
- paramédicaux,
- social
- administratif

qui allient leurs compétences pour accompagner le stagiaire dans sa globalité.

L'équipe s'appuie également sur l'ensemble des accompagnements et prises en charge du droit commun, mis en place ou non, à l'entrée du stagiaire.

🔗 Statut de l'utilisateur durant son accompagnement

L'utilisateur a un statut de stagiaire de la formation professionnelle durant tout son accompagnement qui lui ouvre droit à une rémunération versée par la région, via le prestataire Docapost.

Le montant de la rémunération dépend de la situation professionnelle antérieure du stagiaire.

🔗 Les +



Hébergement
possible



Restauration
possible



Accessible
PMR

L'ESPO

L'essentiel :

L'Établissement et Service de Pré-Orientation (ESPO) Le Coteau est situé sur le site médico-social Le Coteau à La Gaude (06) et a un agrément pour **6 places**, gérées en file active.

De façon générale, Les établissements et services de pré-orientation (ESPO) sont des structures destinées à favoriser la réinsertion professionnelle de personnes reconnues en situation de handicap (RQTH).

L'accompagnement est individualisé et se déroule sur une période modulable de :

- 14 semaines maximum,
- sur une durée de 24 mois maximum.

L'ESPO peut vous aider à :

- évaluer vos aptitudes, vos capacités et les limites éventuelles liées à votre handicap ;
- définir votre projet professionnel et le mettre en œuvre ;
- accéder à des formations tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-psycho-social adapté à votre situation de handicap.



Pour aller plus loin :

L'accompagnement :

L'accompagnement est contractualisé et personnalisé. Un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est rédigé à l'issue de la phase d'évaluation, avec le stagiaire, dans le respect de son autodétermination et de son pouvoir d'agir.

La modalité d'accompagnement est adaptée au PPA :

- Ambulatoire
- Temps de jour
- Avec Hébergement
- Mixte
- A temps plein ou séquentiel

La préorientation développe les actions suivantes :

- accueillir, informer, accompagner les stagiaires et les associer à l'élaboration et au suivi du projet individuel,
- assurer une évaluation visant au développement des capacités de communication et favorisant l'acquisition de conduites sociales adaptées,
- favoriser tout ce qui peut permettre une rééducation, un suivi psychologique et ou psychothérapeutique,
- permettre l'élaboration d'un projet socio-professionnel par le biais de structures adaptées,
- garantir une vigilance et un suivi médical.

☞ L'équipe pluriprofessionnelle

Assistants socio-éducatifs

Conseillère en Economie Sociale et
Familiale

Chargé d'insertion professionnelle

Educateur technique spécialisé

Ergothérapeute

Formateurs français, mathématiques
et raisonnement logique

Infirmière

Intervenant en Activités Physiques

Adaptées

Médecin psychiatre et coordonnateur

Orthophoniste

Psychologue

Secrétaire médico-sociale

+ Mobilisation du plateau technique
du

Dispositif Emploi Insertion au besoin

L'équipe s'appuie également sur l'ensemble des accompagnements et prises en charge du droit commun, mis en place ou non, à l'entrée du stagiaire.

🔗 Statut de l'utilisateur durant son accompagnement

L'utilisateur a un statut de stagiaire de la formation professionnelle durant tout son accompagnement qui lui ouvre droit à une rémunération versée par la région, via le prestataire Docapost.

Le montant de la rémunération dépend de la situation professionnelle antérieure du stagiaire.

🔗 Les +



Hébergement
possible



Restauration
possible



Accessible
PMR